

Edito



Archives de l'I-CGT-HS du 03.

Au sommaire

Edito

Vigueur des luttes et syndicalisation à Dunlop.

page 2

28 mai 1952 : vigueur des luttes pour la Paix à Montluçon.

pages 3 à 8

Peut-on envisager construire un mouvement social durable, qui permette de réorienter l'économie en faveur des besoins humains, de la reconnaissance du travail et des droits des salariés ?

OUI !

à condition toutefois qu'on se coltine quelques défis dont celui fondamental de la **syndicalisation**, car (re)conquérir des acquis sociaux passe par un syndicalisme d'adhérents, d'ailleurs détesté par le MEDEF qui préfère un syndicalisme de représentation institutionnelle, de négociations en « salon feutrés », en témoigne ses efforts pour contourner les droits syndicaux, sans hésiter à manier le bâton.

Les avancées sociales les plus significatives, **correspondent aux périodes où les syndiqués sont** les plus nombreux, les plus rassemblés.

1936 : 4 748 000 syndiqués CGT
1946 : 5 932 000
1968 : 2 302 000

Dans les années 80, **le syndicalisme s'éparpille** : création de SUD, FSU, SOLIDAIRES, UNSA. En 1994, la CGT ne compte plus que 641 000 syndiqués.

Il faut se réveiller, contourner les obstacles à la syndicalisation, adapter notre syndicalisme à l'évolution du salariat, à l'éclatement des entreprises industrielles, au développement des services, du commerce, réduire l'écart entre votants CGT et syndiqués CGT.

On retrousse les manches. Les plans de syndicalisations se succèdent, discutés, décidés, impulsés par les Union Locales, Départementales, la Confédération.

On va à la rencontre des salariés dans les entreprises, les services publics, là où il y a déjà la CGT, là où elle n'est pas. On se coltine les déserts syndicaux. On ne peut pas être partout à la fois, on fixe des objectifs réalisables.

On s'efforce de travailler mieux ensemble en lien avec les Fédérations des champs professionnels.

On vise le long terme.

Des nouvelles formes de structures apparaissent, comme les syndicats de sites sur les zones commerciales. Dans notre département, les syndiqués de Bien Vivre à domicile parviennent à créer un syndicat départemental dans le secteur du service à la personne qui se développe à vitesse grand V.

On évalue. Résultat ?

Dans l'Allier, +328 nouveaux adhérents pour l'année 2013 et au total, 4 500 syndiqués CGT, dont 1 000 retraités.

Au plan national : 41 351 adhésions nouvelles dans la même période. On frôle les 700 000 adhérents.

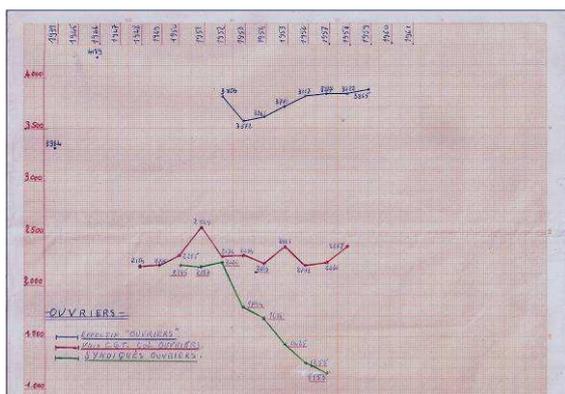
Bien sûr, il demeure encore des inégalités, mais la culture de la syndicalisation se développe.

Assurément, une forte progression de la présence et du nombre de syndiqués CGT, serait un élément clé pour changer la donne, et sortir de la spirale de l'austérité et de la casse des droits sociaux.

Michel DEPRESLES

Vigueur des luttes et syndicalisation à Dunlop. 1952-1953

Archives de l'I-CGT-HS du 03



| année | effectif ouvriers | % voix CGT collèges ouvriers | syndiqués CGT chez les ouvriers |
|-------|-------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 1952 | 3 803 | 83,3 % | 2 220 |
| 1953 | 3 572 | 83,5 % | 1 794 |

Collection Privée « Entre Nous »



Une équipe de l'atelier Mélanges de DUNLOP en 1950.

Lors de la remise des archives du syndicat CGT de Dunlop à notre IHS, nos camarades étaient en pleine campagne de syndicalisation.

A cette occasion, nous avons débattu de la question :

« comment les « anciens » s'y prenaient-ils ? »

Puis, André LAVERGNE nous a proposé son travail sur le 28 mai 1952 (voir pages 3 et suivantes).

Nos recherches nous amènent à nous intéresser à un graphique qui met en évidence la problématique de notre questionnement.

A la première lecture, **tous les indicateurs de l'activité syndicale chez Dunlop semblent au vert :**

- progrès en voix de la CGT (+66) aux élections professionnelles,

- les luttes sont nombreuses et bien suivies :

- pour les libertés et la paix,

- pour les augmentations de salaire comme cette grève à l'atelier « mélange », en décembre 1953.

- propagande intense avec la publication régulière du journal « L'EFFORT » : 7 numéros par an sans compter les n° spéciaux et les tracts.

Mais le graphique montre, en 1953, une chute brutale, **le syndicat perd chez les ouvriers, 426 adhérents**. Le taux de syndicalisation des ouvriers passent de 58% à 50%.

Le problème est pris en compte assez rapidement et vient en débat au bureau de l'UD qui en tire la leçon. Pour Marcel LEGOUTIERE : « nous devons rechercher les raisons de ce qui ne va pas, non pas auprès des travailleurs, ou des délégués ou des militants, mais souvent à travers soi-même, à travers sa propre activité. »

Au 35ème Congrès de l'UD (1953), André ALLAMY, secrétaire adjoint du syndicat Dunlop, intervient longuement sur les questions d'organisation.

La « Résolution Générale » pointe la faiblesse de l'activité et propose :

- 1- de **contrôler** systématiquement **les tâches** et de faire la **critique constructive** de notre travail,

- 2- d'assurer une **liaison étroite** et rapide entre les travailleurs et les directions syndicales,

- 3- de **porter une plus grande attention au rôle et au travail des élus** DP, au CE, des collecteurs,

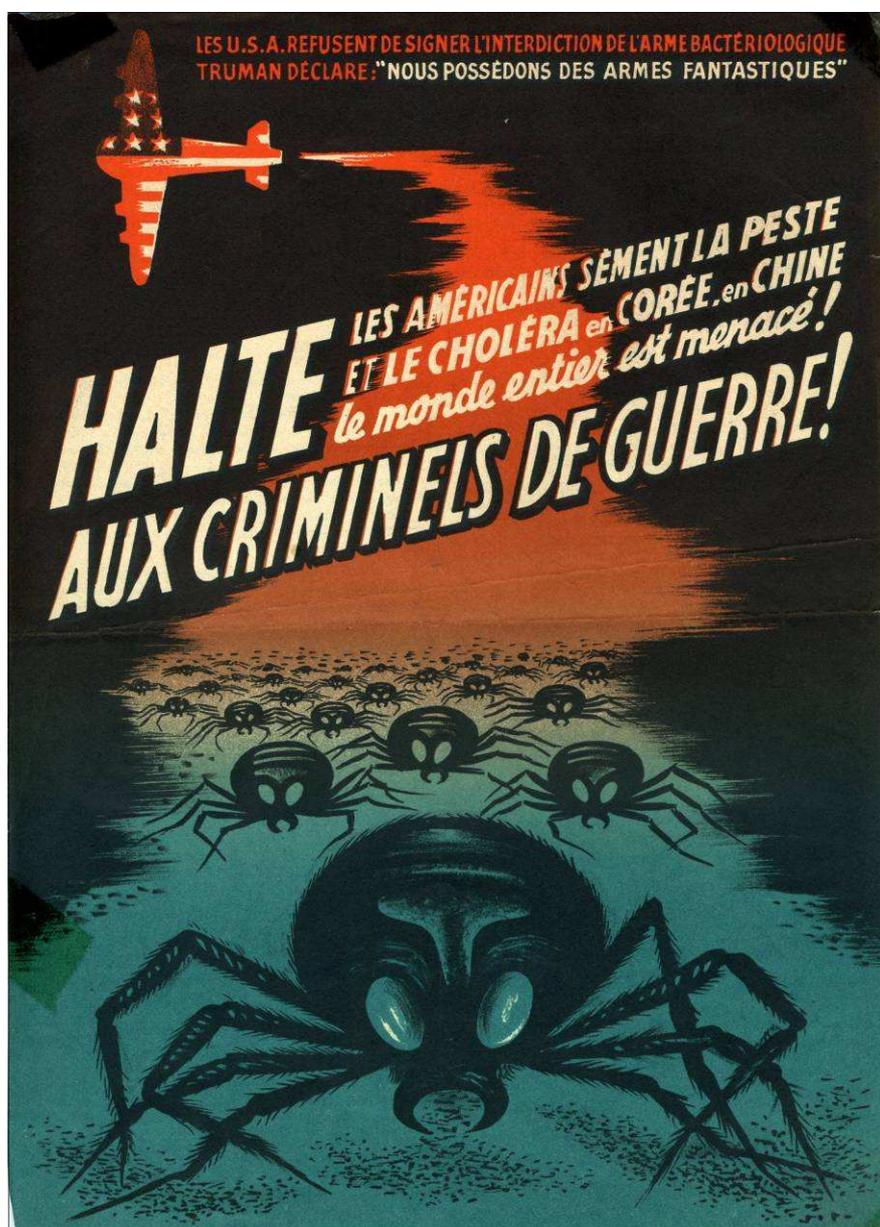
- 4- d'**intensifier la diffusion de notre presse syndicale** et notamment la Vie Ouvrière, avoir une parution régulière des journaux d'entreprise,

- 5- de **respecter les principes de démocratie** propres à notre organisation syndicale, développer à tous les échelons le travail collectif.

28 mai 1952 vigueur des luttes pour la Paix à Montluçon.

Si la lutte pour la paix et la lutte pour le pain sont évidemment liées l'une à l'autre, avaient rappelé Benoit FRACHON au 29ème congrès de la CGT en 1951, elles ne peuvent se mener avec succès qu'en défendant les libertés ouvrières et démocratiques.

Les années cinquante constituent une des périodes les plus dangereuses de la guerre froide. On peut dater celle-ci du discours de Churchill à Fulton le 5 mars 1946 « *un rideau de fer s'est abattu sur l'Europe* » et en réaction le discours de Jdanov « *Le monde est divisé en deux camps, les impérialistes dirigés par les Etats Unis, les pacifistes menés par l'URSS* ». Cela se traduit en France le 4 mai 1947 ainsi qu'en Italie et en Belgique par l'exclusion des Ministres communistes venus dans leur majorité du monde ouvrier dont Ambroise CROIZAT, ancien secrétaire général de la fédération CGT des métaux, Marcel PAUL, ancien secrétaire général de la fédération CGT de l'énergie, Charles TILLON, ancien dirigeant CGT.



Affiche de 1952

Archives de l'I-CGT-HS du 03.
Fonds Joannin.

Période d'un anti-communisme violent dans laquelle la CGT est assimilée. Cela a été vérifié en octobre 1948 pendant la grève des mineurs réprimées violemment par un ministre, Jules MOCH.

La guerre de Corée se poursuit avec l'intervention des troupes des Etats Unis sous le couvert des Nations Unies et se terminera en 1953.

La guerre d'Indochine menée par le gouvernement français fait rage jusqu'à la chute de Dien bien phu le 17 mai 1954.

Pendant les années cinquante, le combat pour la paix est une donnée importante de l'action des forces progressistes.

Souvent la trame des discours ou rapports de la CGT à tous les niveaux, comporte:

« *La situation économique et sociale, les revendications (pendant cette période l'échelle mobile) la lutte pour la paix, et, pour les plus engagés politiquement, la grande Union Soviétique* ».

Le 28 mai 1952, le Général RIDGWAY doit venir à Paris où se trouve le siège de l'OTAN, à côté des jardins du Trocadéro. En raison des soupçons d'utilisation des armes bactériologiques, il est surnommé « **Ridgway la peste** ».

Le Mouvement de la Paix décide d'organiser le 28 mai, partout en France, des manifestations contre sa venue.

Le 12 mai, le conseil fédéral de la métallurgie CGT appelle les travailleurs à s'inspirer de l'exemple donné par leurs camarades japonais « *qui ont participé massivement à la manifestation contre le Général de la peste et du choléra* ».

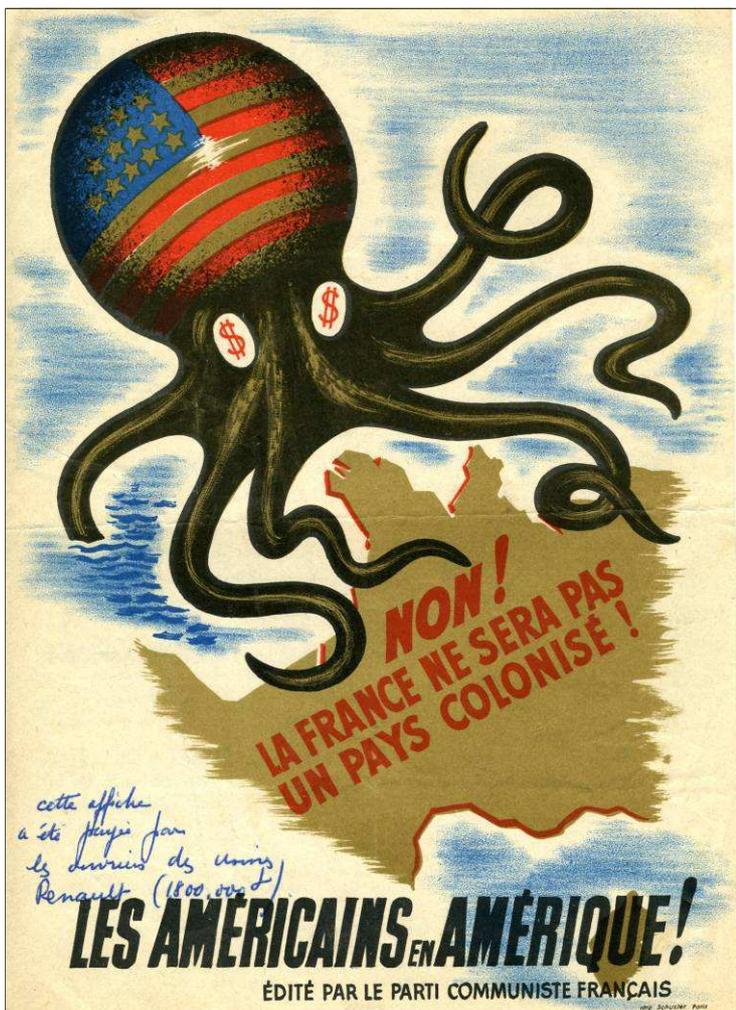


Dessin paru dans la VO n°308 d'août 1950.

Archives de l'I-CGT-HS du 03

Les manifestations en France sont interdites.

Le 19 mai, une information judiciaire est ouverte contre « *L'Humanité et Ce Soir* » pour provocation à la violence.



Affiche de 1951 payée par les ouvriers de Renault.

Au lendemain du 28 mai, la déclaration du ministère de l'intérieur est la suivante:

« *Les différentes manifestations qui ont été déclenchées par le parti communiste sont terminées. Je dois dire que nous nous sommes trouvés devant un véritable attentat devant la sûreté de l'Etat. Des commandos armés du parti communiste ont en effet tenté un complot contre les institutions républicaines* ».

Les fonctionnaires sont menacés de sanctions graves s'ils assistent à la manifestation de la part du ministre de la Justice Martineau DEPLAT.

De nombreuses actions conduites par l'UJRF(1) ont lieu avant le 28 avec des interpellations de militants, des manifestations se sont tenues appelées « *Journée pour sauver la paix* » le 23 mai. Le rédacteur en chef de l'Humanité André STIL (2) est interpellé le 25 et inculpé pour provocation d'attroupements publics.

Le 26 mai, la CGT appelle les travailleurs à l'action.

Extrait : « *Notre bureau invite toutes les organisations, tous les travailleurs à se joindre mercredi à tous les patriotes, à tous les partisans de la paix, à tous les honnêtes gens pour défendre la paix et les libertés en élevant une protestation véhémement contre la présence en France du Général RIDGWAY, contre la politique anti ouvrière rançon de la politique de guerre* ».

Le matin du 28, la police saisit dans les kiosques 45 000 exemplaires de l'Humanité et 40 000 de Libération (3).

Les locaux de la Bourse du Travail de Paris sont fermés par la police, place de la République à Paris les groupes de plus de trois personnes sont interdits.

18 heures, la répression commence contre les manifestants venus de plusieurs artères convergents vers la place de la République. Il y eut un mort, Belaid HOCINE, ouvrier municipal à Aubervilliers et 372 blessés selon les forces de l'ordre dont 27 grièvement et 718 inculpations.

Le député Jacques DUCLOS est arrêté à 22h05, commence le complot dit « *des pigeons* ».

A Montluçon, la manifestation fera l'objet de violents affrontements avec les forces de l'ordre, gardes mobiles de Moulins puis CRS arrivant dans la nuit.

Le 31 mai, la police perquisitionne les sièges d'organisations démocratiques à Paris et en Province, le 8 octobre, elle renouvelle ses opérations au siège du PCF, de l'UJRF, de la CGT, des unions départementales CGT de Paris, Limoges, Bordeaux, Nantes, Marseille.

Des dirigeants de l'UJRF sont arrêtés et emprisonnés : Guy DUCOLONE, Paul LAURENT, Louis BAILLOT, MEUNIER, Lucien MOLINOT, secrétaire de la CGT ; Marcel DUFRICHE, membre de la CA de la CGT échappe à l'arrestation et passe dans la clandestinité.

Le 10, Alain LE LEAP, secrétaire général de la CGT depuis 1948, est arrêté (poursuivi, il se constitue prisonnier), Benoit FRACHON est contraint à l'illégalité.

Revenons à Montluçon.

Le 28 mai 1952, le rassemblement a lieu traditionnellement devant l'édifice communal et aurait dû, comme la tradition le permettait, défiler jusqu'à la sous Préfecture.

D'après le journal Le Centre :

« Le défilé se forme néanmoins, les gardes mobiles et gendarmes innervèrent alors pour refouler les participants. Ceux-ci ripostèrent avec des projectiles divers et c'est alors que le service d'ordre essaya de dégager la rue du capitaine Second à coup de grenades lacrymogènes. Une première dispersion ayant été opérée au cours de laquelle quatre manifestants furent blessés ainsi que plusieurs membres du service d'ordre, un cortège tenta de se reformer rue de République.

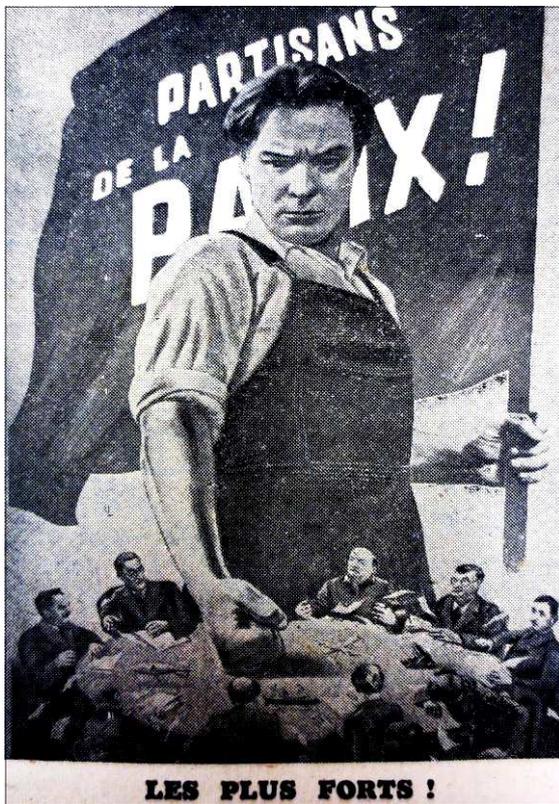
Le service d'ordre entra à nouveau en contact avec les civils. L'effervescence continua de régner jusqu'au milieu de la nuit où arrivèrent plusieurs camions de CRS.

On avait enregistré de nouveaux blessés, tant dans les manifestants que dans le service d'ordre et qui furent conduits à l'hôpital. Au total, 11 dont 3 purent repartir après pansements. Les 8 autres sont gardés en observation, mais leur état, fort heureusement, n'inspire pas d'inquiétude.

Parmi eux, un couple et deux de leurs enfants intoxiqués par les gaz lacrymogènes. D'autre part, le service d'ordre avait procédé à une quarantaine d'arrestations.

En signe de protestation, la CGT a posté pendant la nuit des piquets de grève devant un certain nombre d'entreprises où le travail n'a pu prendre ce matin. »

A noter qu'une délégation de FO (contexte de l'époque) s'est rendue à la sous Préfecture pour protester contre l'entrave à la liberté du travail !



Archives de l'I-CGT-HS du 03

Le « Patriote Valmy », édition de Moulins, titre :

« Puissante manifestation à Montluçon ».

Extrait :

« Hier soir, à 18 heures, à l'appel du conseil communal de la paix et des organisations démocratiques, une foule imposante s'était rassemblée devant l'édifice communal place Jean Dormoy, pour manifester contre la venue de Ridgway en France.

Après quelques mots donnés par M. Bidault, au nom de tous les combattants de la paix, un défilé s'est formé. Au moment où il s'ébranlait, CRS et gendarmes ont foncé dans la foule en frappant à coups de crosses et à coups de pieds. Il y a des blessés.

Obligés de reculer devant la fermeté des manifestants, c'est à coup de grenades lacrymogènes, jusqu'à épuisement de celles-ci, qu'ils ont attaqué » les patriotes. Pendant plus d'une heure, on s'est battu autour de l'édifice communal.

Des arrestations dont plusieurs de militantes et militants ont été opérés ».

En fait, les affrontements ont bien eu lieu à partir de la rue du Capitaine Second, un négociant en matériel de construction, tuiles, briques, etc, a servi de réserves de projectiles pour les manifestants agressés. L'affrontement s'est poursuivi rue de République pendant 5 heures, les poteaux tenant les illuminations de cette rue pendant la fête de la Ville-Gozet étaient adroitement utilisées par les manifestants, renforcés de nombreux salariés, sitôt connue la répression, en particulier de Dunlop et du traditionnel quartier de la verrerie pour bloquer les avancées des forces de l'ordre.

Deux prêtres de la paroisse Saint Paul, participèrent en soutane à la manifestation et aux affrontements. 34 arrestations ont été effectuées.

Dans son ouvrage « Un siècle de luttes sociales en Bourbonnais » Marcel LEGOUTIERE, secrétaire général de l'UD CGT indique:

« A Montluçon, les exactions policières provoquaient une réaction populaire des plus vive. En effet, durant 5 heures, les manifestants, aidés par la population ouvrière de la Ville-Gozet tinrent tête aux policiers. Le Préfet dut faire appel à des renforts de CRS de Lyon et Bordeaux qui envahirent la ville durant la nuit, la plaçant en véritable état de siège. Il y eut de nombreux blessés, plus de 40 parmi les manifestants et autant d'arrestations.

Signalons qu'au concert policier, c'était joint quelques représentants SFIO et FO, illustrant en la circonstance leur propre slogan: l'ennemi N1 c'est la CGT.

La répercussion de cette manifestation fut extrêmement grande. De nombreux militants, anciens du parti socialiste de Jean Dormoy, réprochèrent avec indignation l'intervention policière. Une formidable réprobation s'en suivit dans l'ensemble des travailleurs et de la population. Le lendemain 29, une grève totale avec rassemblement fut organisée par l'UD CGT.

Plus de 8 000 travailleurs y participèrent. La plupart des entreprises étaient arrêtées et de nombreux magasins fermés en solidarité. C'était la riposte au coup de force et un échec à la politique gouvernementale de soumission et de guerre: 12 000 travailleurs en grève autour desquels toute une population s'affirmait solidaire ».

Le 29 mai, la ville de Montluçon était coupée en deux. La Ville-Gozet appartenait aux manifestants et aux salariés en grève, y compris des centres d'apprentissage, Les Ilets et Bernard Palissy. Le Maire de Montluçon dut recevoir plus de 60 délégations.

HALTE A LA REPRESSION FASCISTE
PLUS QUE JAMAIS UNION DES TRAVAILLEURS
ET DES FORCES DÉMOCRATIQUES !

La lettre suivante a été adressée le 5 juin à 12 heures au
 Commissaire de la Police Judiciaire à Montluçon.

""
 " Monsieur le Commissaire,
 "

Un certain nombre de personnalités politiques d'organisations démocratiques et syndicales ont reçu ce matin, 5 juin, une invitation à se présenter au cabinet du Commissaire Central de Montluçon pour affaire les concernant.

Selon toute vraisemblance il apparaît qu'il s'agit d'interrogatoires consécutifs aux manifestations patriotiques des derniers jours.

Au nom de ces personnalités nous faisons les déclarations suivantes:

- 1.- le rassemblement du 28 Mai dernier à MONTLUÇON prévu par les organisations avait un caractère essentiellement pacifique. Il avait pour but, conformément au droit prévu par la Constitution de la 4ème République, d'élever une protestation contre la venue en France d'un général étranger. Cette présence, outre qu'elle constitue avec les troupes étrangères qu'il commande sur notre sol, une perte de l'indépendance nationale, exprime en plus, un danger très grave pour la Paix, les libertés et les conditions d'existence des travailleurs.
- 2.- alors qu'il est coutume à MONTLUÇON d'exprimer pacifiquement ses opinions, les gardes policiers, sans sommation, ont chargés et agressés violemment toutes les personnes se trouvant sur la place de l'Edifice Communal. Des vieillards, des femmes, des enfants, des travailleurs ont été durement blessés. Un acharnement sans pareil a été effectué contre les moyens de locomotion (bicyclettes et vélomoteur) dont la présence attestait la volonté essentiellement pacifique des manifestants.
- 3.- nous considérons le maintien en prison de toutes les personnes arrêtés comme une violation supplémentaire des libertés démocratiques. D'après de multiples avocats et magistrats de tous horizons, il apparaît que la détention actuelle de ces personnes relève des mesures arbitraires et illégales.
- 4.- les pouvoirs publics se sont refusés à tout contact avec les représentants des organisations dès le début des incidents alors que la loi de 1884 et la Constitution reconnaissent l'existence légale notamment des organisations syndicales. Selon toute vraisemblance de tels contacts auraient permis d'éviter l'état de fait actuel.

...../.....

- 5.- compte tenu de ces déclarations, nous indiquons que la responsabilité de ces événements incombe entièrement aux représentants des pouvoirs publics. Nous exigeons, en conséquence, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les emprisonnés.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre en considération cette déclaration.

| | | |
|--|--|--|
| A. VEISSE responsable du Conseil communal de la Paix | N. LEGOUTIERE Secrétaire général de l'U.D. des syndicats C.G.T. | J. BIDAULT adjoint au Maire de MONTLUÇON |
| F. RAMBURE secrétaire fédéral du Parti Communiste Français | G. BUCHENAUD instituteur - Conseiller municipal | R. GAGNE docteur en médecine Conseiller Municipal. |

Travailleurs, artisans, commerçants, intellectuels, socialistes, chrétiens, démocrates et républicains, UNISSONS-NOUS pour la défense des libertés et de la Paix.

L'heure est maintenant venue de s'unir par delà les divergences d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

POUR LA LIBERATION DE TOUS LES EMPRISONNES

POUR VIVRE LIBRE

POUR VIVRE MEUX

POUR VIVRE EN PAIX ET RESTER FRANCAIS

CONSTITUONS TOUS ENSEMBLE FACE A L'OPPRESSION, A LA DICTATURE
 A LA MISERE ET A LA GUERRE LE FRONT LARGE DES HONNETES GENS ET
 DES PATRIOTES.

LA REPUBLIQUE, LES LIBERTES, LA PAIX ET LA FRANCE
 V A I N C R O N T

La vieille ville était aux CRS stationnant sur le quai Favière et le Quai Rouget de Lisle. 4 compagnies de CRS, le 133^{ème} de Montluçon et les CRS de Bordeaux, Lyon et de la Rochelle. Il était difficile de passer d'une rive du Cher à l'autre. Sur le pont Saint Pierre, les groupes de plus de 3 personnes étaient systématiquement repoussés par la Police.

A noter que malgré les protestations de FO et de la SFIO contre les manifestants, le PC et la CGT, le Sénateur Maire SFIO de Montluçon, André SOUTHON, demandaient dans une déclaration parue dans le Centre, la libération provisoire des emprisonnés.

De multiples protestions pour la libération des emprisonnés émanent de très nombreuses villes et syndicats du département.

Malgré la saisie du journal « *Le Patriote Valmy* », 18 500 exemplaires sont vendus dans l'Allier. Le Préfet du département avait envoyé 85 policiers à 4 heures du matin pour tenter d'empêcher la sortie du journal.

Le Conseil communal de la Paix organise un meeting au cours duquel prennent la parole :

Henri VEDRINES, député, pour le PCF,
 Marcel LEGOUTIERE, secrétaire général de l'UD CGT et un travailleur FO délégué de l'usine Dunlop.

Des milliers de signatures sont recueillies sur une pétition pour la libération immédiate des emprisonnés, des débrayages ont lieu à Dunlop pour le même motif.

Marcel FAILLE, Roger DHIVER, Robert ROUX, blessés et soignés à l'hôpital sont rentrés chez eux et ont été immédiatement arrêtés.

Une délégation du cercle UJRF de Moulins est allée porter une pétition au Préfet, celui-ci fait appel à la police pour finalement les faire recevoir par un chef de service.

Recto et verso de la lettre éditée sous forme de tract par l'UD Cgt.

- Fernand RAMBURE, secrétaire de la fédération de l'Allier du PCF,
- Marcel LEGOUTIERE, secrétaire de l'UD CGT de l'Allier,
- Alfred VEISSE du bureau départemental du parti socialiste unitaire, conseiller municipal de Montluçon,
- Jean BIDAULT, adjoint au Maire,
- Nicole VEDRINES de l'UFF (4),

sont menacés d'être poursuivis en vertu de la Loi du 7 juin 1848 sur les attroupements et d'après un décret du 25 octobre 1935, sur le maintien de l'ordre et la rébellion à la force publique. Au procès, le 9 juin, la salle d'audience était pleine, de nombreuses personnes dans la rue. Un important service d'ordre est disposé à l'entrée et aux abords du Palais de Justice. Le Procureur de la République déclare :

« *Qu'il y avait beaucoup plus de blessés dans les services d'ordre que parmi les manifestants* ».

Verdict:

Un mois de prison avec sursis et une amende de 6 000 francs, Marcel FAILLE, Loch, Amar TAOUSSI, Marcel JOUANDANNE et Edouard CHEMINOT.

Une condamnation à 10 jours de prison ferme pour Raymond CERTAIN, maire de Saint Victor et 12 000 francs d'amende.

15 jours avec sursis et 12 000 francs d'amende pour André BROUSSAUD, Suzanne BIDAULT, Jean BIDAULT, Alfred VEISSE, Marcel LEGOUTIERE, Fernand RAMBURE, Nicole VEDRINES.

Tous les autres inculpés sont acquittés.

Cette journée n'a jamais fait l'objet de commémorations, considérée par la suite comme une erreur et parfois oubliée, elle marque cependant l'histoire du mouvement ouvrier dans notre département.

André LAVERGNE

- (1) UJRF : Union de la Jeunesse Républicaine de France.
- (3) il sera membre de l'Académie Goncourt de 1977 à 2004.
- (1) il s'agit du « Libération » de l'époque.
- (3) UFF : Union des Femmes Françaises.

Sources :

- Marcel LEGOUTIERE « Un siècle de luttes sociales en Bourbonnais » ; « Rapport au congrès départemental de la CGT de l'Allier en 1953 »
- Michel PIGENET « Au cœur de l'activisme communiste des années de guerre froide, la manifestation Ridgway » Editions l'Harmattan
- Jean BRUHAT, Marc PIOLLOT « Esquisses d'une histoire de la CGT »
- Archives départementales de l'Allier, Journaux « Le Centre » ; « Le Patriote Valmy » ; « La Montagne ».

Vie de l'I-CGT-HS du Bourbonnais :

Suite à notre AG, nos camarades Jean-Philippe GAUVIN et Erick CASTELLANI rentrent au Conseil d'Administration de l'IHS et deviennent nos référents sur Montluçon.



IHS-CGT du Bourbonnais
Centre Associatif et Syndical
93 rue de Paris. 03000 MOULINS

POUR ADHERER, compléter :

NOM : Prénom :

Adresse :

Montant de la cotisation 2014

| | |
|------------------------|--------------|
| Syndicats, UL, UD, UR | 30 € minimum |
| Comité d'Etablissement | 30 € minimum |
| Actifs CGT | 20 € |
| Retraités CGT | 15 € |
| Jeunes | 10 € |
| Individuels hors CGT | 20 € |

Rédiger vos chèques à Institut CGT d'Histoire Sociale du Bourbonnais